

**snes**

**fsu**

**CONGRÈS NATIONAL  
PERPIGNAN 2009**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL** FÉVRIER 2007 - DÉCEMBRE 2008

Ce rapport d'activité est un bilan rétrospectif des orientations et des actions menées par notre syndicat sur la période 2007-2008. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Chaque syndiqué pourra donc en toute connaissance de cause exprimer, par son vote, son accord ou son désaccord avec la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours des deux dernières années. Il est important que chacun des adhérents du SNES veille à s'exprimer. La période de consultation – qui se déroulera dans chaque établissement – sera définie par section académique. Les dates en seront publiées dans *L'US* de rentrée 2009 ainsi que dans les circulaires ou bulletins académiques.

**Bonne lecture et bonnes vacances à tous.**

**AVEC LE **snes** MON MÉTIER A DU **sens****





## Rapport d'activité



Roland Hubert



Claudie Martens



Daniel Robin



Frédérique Rolet

Le présent rapport d'activité traite de la période qui va de mars 2007 à décembre 2008. À l'heure où il est rédigé, la France comme l'Europe est plongée dans une crise économique importante, partie des États-Unis et vite devenue internationale. Mais cette dimension n'enlève rien aux responsabilités des gouvernements des pays européens, notamment celui du Président élu en mai 2007 en France.

Très présent pendant la campagne des présidentielles, le SNES a envoyé aux différents candidats divers documents – fiches et questions – afin de les contraindre à se découvrir et alerter sur la nécessité de développer l'investissement éducatif. Avec la FSU, le SNES a plaidé la cause des services publics, le besoin d'une véritable politique de l'emploi et des salaires, d'une intervention de l'État en faveur de l'investissement productif plutôt que la spéculation. Les cent premiers jours de la présidence de N. Sarkozy, confirmés par la suite, ont rapidement laissé peu de doutes sur les orientations gouvernementales et le sens de la « rupture » proclamée par le nouvel élu. Sa volonté de réformer vite et fort, en n'épargnant aucun domaine – fiscalité, retraites, santé, code du travail, autonomie des universités, fonction publique... –, le développement des mesures sécuritaires et d'une politique inique de l'immigration ont provoqué les réactions du monde syndical, mis en demeure de construire une riposte à la hauteur.

Dans l'éducation, la politique d'appauvrissement du second degré s'est poursuivie, avec une programmation de suppressions de postes inégalée, aux budgets 2008, 2009, 2010 et 2011. Les tendances lourdes annoncées par la loi Fillon et mises en œuvre par Robien – école plus ségrégative, remise en cause des statuts, diminution de l'offre de formation... – ont été accentuées dans le droit fil des orientations tracées par N. Sarkozy dans la « lettre aux éducateurs ».

Concernant les personnels, si le premier geste du Président fut d'abroger les décrets Robien vivement combattus par la profession, la composition et les propositions de la commission Pochard ont été vite claires : mise en concurrence via un développement de l'autonomie, casse des statuts, individualisation, remise en cause des missions des différents personnels enseignants CO-Psy et CPE.

Les réformes se sont enchaînées à marche forcée, touchant, après le second, le premier degré, l'enseignement professionnel avant de s'attaquer aux lycées généraux et technologiques, à la formation des maîtres, à l'Université.

Quant à revalorisation promise, mis à part quelques mesures partielles, elle se fait toujours attendre.

Dans ce contexte, le SNES a mis en œuvre une stratégie d'information et de mobilisation des personnels, organisant l'action dans la durée, appelant à multiplier les réunions dans les établissements, à intensifier la campagne d'opinion, à participer massivement aux actions nationales de grève et de manifestations.

Avec les fédérations de l'éducation, il a recherché un cadre unitaire qui a pu se faire sur le budget notamment (grève des 22/11/07, 24/01/08...), mais n'a pas hésité, en tant qu'organisation majoritaire dans le second degré, à appeler quand l'unité ne pouvait se faire (grève du 18/03/08). Si, à plusieurs reprises, les problématiques fonction publique (emploi, salaires, missions) et éducation ont pu être articulées, les cadres unitaires à géométrie variable, les divergences d'appréciations sur les possibilités de mobilisation et la succession d'actions ont pu donner le sentiment d'un manque de cohérence et ont rendu plus difficiles certaines mobilisations légitimes dans nos secteurs.

La période couverte par ce rapport d'activité se termine au moment de l'annonce par Xavier Darcos du report de son projet de réforme du lycée. Il s'agit d'une vraie victoire à laquelle le SNES a largement contribué. Elle permet de mettre en évidence que la détermination des personnels, des parents d'élèves et des élèves parvient à faire plier un gouvernement qui pourtant n'avait cessé de réaffirmer que ni les manifestations, ni les grèves ne le feraient renoncer à ses projets.

En dépit des aléas liés à la période, le SNES est intervenu sur tous les dossiers, a eu le souci de porter en permanence des revendications essentielles pour la profession comme l'a attesté le sondage réalisé à l'occasion des discussions sur le métier ; les élections professionnelles de décembre 2008 ont confirmé le choix fait par la profession d'un syndicalisme majoritaire, conjuguant action et proposition. ■



Christophe Barbillat



Fabienne Bellin

## Droits et libertés

Avec la FSU et au sein de plusieurs collectifs, le SNES a poursuivi son action pour défendre les droits et les libertés dans un contexte où ils ont été et sont encore souvent menacés.

Aux côtés des élèves et de leurs familles, avec le réseau RESF, les militants du SNES se sont impliqués dans l'opposition aux expulsions programmées dans les quotas du ministère de l'Identité nationale. Avec le Collectif UCIJ et dans le cadre de la FSU, le SNES a soutenu les grèves des travailleurs sans-papiers et leurs demandes de régularisation. Combattant la directive retour, il s'est impliqué dans l'organisation du Sommet citoyen sur les migrations, contre le fantasme d'une Europe forteresse. Il a soutenu les revendications du Collectif Votation citoyenne pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non-communautaires aux élections locales et participé à la semaine contre le racisme comme aux travaux interassociatifs en faveur des Roms. Avec l'Inter-LGBT et le Collectif Éducation contre les LGBT-phobies en milieu scolaire, il a insisté sur la nécessité de lutter à l'école contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Le groupe femmes du SNES, qui travaille avec tous les secteurs du SNES en choisissant une entrée « genre » qui lui est spécifique, a oeuvré, avec les associations et dans une intersyndicale, à nourrir la réflexion sur les droits des femmes. Ainsi, un supplément « femmes » annuel fait une synthèse, en collaboration avec d'autres secteurs, d'une problématique en relation avec l'actualité et les préoccupations des collègues. Au côté de la FSU, avec des chercheur-se-s, le groupe prépare et participe aux journées intersyndicales « femmes » qui donnent lieu à la publication d'une brochure intersyndicale. Des actions ont été menées avec le Collectif National pour les Droits des Femmes, la CADAC, le Planning familial et l'ANCIC (loi contre les violences faites aux femmes, défense de la loi Veil, Marche mondiale des femmes...). Dans la FSU, le groupe a participé à l'animation du collectif « femmes » et à « l'observatoire des inégalités », ce travail se poursuit dans les sections départementales.

Le SNES s'est mobilisé contre les lois sécuritaires et attentatoires aux droits des mineurs, et contre la mise en place des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il a joué avec la FSU un rôle moteur dans la mobilisation contre le fichier EDVIGE. Il a interpellé le ministère après le lancement d'une enquête auprès de collégiens pour contrôler que les champs relatifs à la vie privée des familles soient l'objet d'un anonymat sécurisé.

Aux côtés des lycéens et des étudiants poursuivis dans le cadre des mobilisations contre le CPE et contre la réduction des postes dans l'éducation, le SNES a également dénoncé la criminalisation du mouvement social et soutenu des militants poursuivis arbitrairement en justice. Il s'est mobilisé aux côtés des associations, pour le droit au logement, pour le maintien du livret A dans le dispositif de financement du logement social et a soutenu les familles qui protestaient contre leur hébergement précaire et réclamaient de vrais logements pérennes.

Présent au salon international des Initiatives de Paix, il s'est investi dans la campagne « Pour un monde solidaire, sans guerres et sans armes nucléaires ». Il était également présent lors des manifestations « Palestine, 40 ans d'occupation et de colonisation, ça suffit ! » et « Paix comme Palestine : 60 ans après, la Paix par le droit ».

Avec la FSU, le SNES a participé aux États généraux « Pour des médias soustraits à l'emprise des pouvoirs économique et politique » et à leurs travaux.

## Protection sociale

Pour le président Sarkozy, le modèle social français est périmé, il faut selon lui s'appuyer sur la responsabilité des individus et le partage des risques. La RGPP a confirmé cet objectif d'un filet de survie pour les plus démunis tandis que les solidarités devaient être réduites comme peau de chagrin.

Malgré de nombreuses actions (pétitions, participation du SNES au collectif contre les franchises, et aux divers collectifs locaux, manifestation du 13 octobre 2007)

## Contexte général

Dix huit mois de gouvernement Sarkozy ont tristement illustré ce qui se cachait sous les mots de changement, modernité, rupture. Rupture avec le modèle social français, promotion de l'individualisme, dogme du travailler plus, politique de répression et de chasse aux immigrés, choix économiques favorisant les plus riches au détriment de tous les autres. L'ensemble des mesures adoptées contre les salaires, les retraites, le code du travail, l'assurance maladie, le droit de grève, les libertés, dessinent progressivement une société de moins en moins solidaire et redistributive, de plus en plus inégalitaire et sécuritaire. Avec la loi TEPA, les parlementaires adoptent en juillet 2007 la défiscalisation des heures supplémentaires, le crédit d'impôt sur le revenu est sur les intérêts d'emprunt immobilier, l'allègement des droits de succession, l'aménagement de l'impôt sur la fortune, l'abaissement du bouclier fiscal réduisant de 60 % à 50 % la part des revenus susceptibles d'être prélevés par les impôts directs, la défiscalisation des salaires des étudiants, l'expérimentation du revenu de solidarité active. La loi est surtout « un programme de redistribution vers les plus riches » qui n'a pas relancé la consommation ni l'emploi et grève durablement les finances publiques, entraînant des pertes de ressources évaluées à 15 milliards à partir de 2010. Vient ensuite la loi sur le service minimum dans les transports qui sera suivie un an plus tard de la loi sur le service d'accueil à l'école limitant l'exercice du droit de grève. Le gouvernement poursuit à l'automne 2007, avec l'annonce de la suppression des régimes spéciaux de retraite, dans une logique de dégradation

générale des régimes solidaires de retraite (F. Fillon annonce le passage pour tous à 41 annuités en 2012), la mise en place de nouvelles franchises médicales, la mise en route de la réforme du Code du travail. En janvier 2008 l'accord signé avec quatre confédérations apporte davantage de flexibilité et bien peu de sécurité aux travailleurs avec l'allongement des périodes d'essai et la rupture des contrats « à l'amiable » contre le doublement de l'indemnité de licenciement. Au plan européen, les directives, les jurisprudences de la Cour européenne s'accumulent, trop souvent dans le sens de la réduction des droits des salariés. Le plan « espoir banlieue » annoncé à grand battage médiatique se limite finalement à 12 milliards d'euros dont les 3/4 sont déjà dépensés. Il ne permet pas d'enclencher une dynamique susceptible de casser les inégalités territoriales, sociales, culturelles qui accentuent la pauvreté et l'exclusion dans les banlieues.

Dans le même temps les prix s'envolent et les premières alertes d'une crise financière majeure s'annoncent sur fond de hausse des matières premières, de crises alimentaires et d'effondrement de l'immobilier aux États-Unis. Arguant du ralentissement de la croissance et de la détérioration des finances publiques, le gouvernement réaligne le discours alarmiste sur la dette, le coût des services publics et des acquis collectifs. Les mesures sociales, les retraites sont visées, le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite maintenu, la perspective de privatisation de La Poste annoncée. L'offre valable d'emploi impose aux chômeurs une réduction progressive de

leurs prétentions salariales et de lieu de travail. Concernant les retraites, face à la mobilisation qui se construit, le gouvernement esquivait le débat en éclatant les lieux de concertation et le calendrier.

La négociation interprofessionnelle sur la représentativité syndicale, le dialogue social et le financement du syndicalisme dans le secteur privé débouche sur la rédaction d'une « position commune » approuvée par la CGT, la CFDT, le MEDEF et la CGPME. L'audience aux élections professionnelles dans l'entreprise devient un critère déterminant de la représentativité et tout syndicat légalement constitué pourra se présenter au premier tour. Le principe de validation des accords par des syndicats représentant une majorité de salariés, avec comme première étape un seuil minimum de 30 %, est retenu. Sont également proposés des dispositifs d'aide à la syndicalisation et de transparence du financement. Ce texte, qui va dans le bon sens, crée de fortes tensions avec les organisations syndicales non signataires avec des conséquences lourdes sur les possibilités d'actions unitaires. Le gouvernement, au moment de la transposition de l'accord dans la loi, ajoute une deuxième partie permettant d'augmenter le temps de travail et d'accroître la flexibilité. Les élections prudhomales du 3 décembre sont marquées par la progression sensible de la CGT mais également de l'UNSA et de la CGC dans son secteur et par le recul net de la CFDT.

En septembre 2008, la crise se développe ; pour faire face à la crise financière, les plans (Paulson, Brown, Sarkozy...) colmatent les premières brèches par injection d'argent public. Ainsi la France emprunte 40 milliards d'euros pour recapitaliser



Francis Berguin



Eugenio Bressan

les banques avec, en échange, des actions sans droit de vote et l'État apporte sa garantie aux prêts à hauteur de 320 milliards d'euros sans contrepartie. Loin de remettre en cause ses choix à la lumière de la situation, le gouvernement s'appuie sur la crise pour accélérer sa politique de déflation salariale, ses attaques sur le droit du travail (travail du dimanche, extension des CDD, recul de l'âge de départ à la retraite à 70 ans) alors que les effets de la crise économique se font sentir dans de nombreux secteurs avec ses conséquences sur l'emploi. En Europe, le débat est ouvert sur la modification de la directive sur le temps de travail aggravant la possibilité de dérogations pour allonger encore le temps de travail.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale ne revient pas sur les mesures des années précédentes et acte surtout la taxation des organismes complémentaires (mutuelles et assurances privées). Le RSA se met en place sans dynamique de création d'emplois, sans politique sociale forte (garde d'enfant, logement, transport, formation), et dans un contexte de réduction

des services publics. Le plan de « relance » annoncé le 4 décembre comporte des mesures, ponctuelles et très limitées envers les plus défavorisés, omet totalement les instruments qui permettraient une politique salariale susceptible de contribuer à une relance de la consommation, laisse entières les questions relatives à la protection sociale et aux minima sociaux, écarte tout investissement d'avenir.

La loi Grenelle 1 sur l'environnement adoptée en octobre affiche des ambitions intéressantes mais sans financement et en éliminant les sujets qui fâchent : nucléaire, OGM, fiscalité environnementale, laissant à la future loi Grenelle 2 la mise en œuvre des objectifs. Son contenu sera déterminant pour la crédibilité de la France en Europe avant le sommet de Copenhague de 2009. Sur le plan des libertés publiques, le bilan est aussi très lourd. La loi « renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs » adoptée en août 2007 instaure des « peines plancher » et permet la suppression de « l'excuse de minorité » en totale contradiction avec le principe d'une justice

des mineurs spécifique. Le 23 octobre 2007, une nouvelle loi sur l'immigration est votée durcissant encore les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, autorisant le recours aux tests ADN dans le cadre du regroupement familial, transférant l'OF-PRA de la « tutelle » des Affaires étrangères à celle de l'Immigration. Dans le cadre de la présidence française, N. Sarkozy fait adopter le pacte européen de l'immigration, déclinant au plan européen la politique mise en œuvre en France. La répression des mouvements sociaux ne cesse de s'amplifier avec une judiciarisation accrue et de lourdes peines prononcées. Au début de l'été 2008, la question du fichage de la population avec le projet de fichier Edvige déclenche la fronde de plus de 1 200 organisations. La mobilisation des citoyens avec 250 000 signatures individuelles permettra finalement le retrait du décret en novembre 2008. Enfin, la loi sur l'audiovisuel public largement contestée porte des mesures susceptibles de restreindre la liberté des chaînes publiques, ramenant la société française à des dizaines d'années en arrière. ■

## Fonction publique

Dès l'arrivée de N. Sarkozy à l'Élysée, la fonction publique a été la cible d'attaques d'une rare gravité tant sur le « quantitatif » que sur le « qualitatif », ces deux aspects s'articulant au sein de la RGPP (révision générale des politiques publiques). Sur le terrain du « quantitatif », les suppressions d'emplois constituent la donnée majeure des budgets 2008 et 2009 (respectivement 22 700 et 30 600) avec leurs conséquences sur l'Éducation nationale (respectivement

11 200 et 13 500). Cette saignée a conduit le SNES en 2007-2008, à de nombreuses initiatives nationales et locales et en 2008 à la construction d'actions unitaires importantes : manifestation du 19 octobre, grève du 20 novembre dans l'Éducation soutenues par une majorité de l'opinion publique. C'est aussi dans le domaine du pouvoir d'achat des fonctionnaires que la saignée a été conséquente. L'augmentation de la valeur du point d'indice pour 2008 et celle prévue

pour 2009 non seulement ne reviennent pas sur les pertes antérieures mais les accentuent considérablement. Les mouvements de grèves unitaires (20 novembre 2007, 24 janvier 2008), le refus de toutes les organisations de signer l'accord salarial n'ont pas permis de faire céder le gouvernement, tant sur le montant des augmentations de salaires que sur la logique sur laquelle il les fonde, niant le principe même de carrière. Pour le SNES, le calcul du pouvoir d'achat

des franchises ont été instaurées, rendant encore plus difficile l'accès de tous aux soins. Le SNES condamne également la taxation des mutuelles, inscrite dans la loi de financement 2009, qui conduira à l'augmentation des cotisations.

Notre analyse du projet de loi Bachelot est celle d'une privatisation progressive de l'hôpital, et d'une marginalisation du rôle des partenaires sociaux dans la gestion de l'assurance-maladie, que nous contestons. Le SNES, avec la FSU, a été reçu par Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot, il est intervenu à plusieurs reprises sur la politique familiale, notamment sur les allocations familiales, la garde d'enfants et le congé maternité pour lequel il faut obtenir un véritable allongement (l'assouplissement des modalités du congé a cependant permis une nette amélioration pour les collègues démarrant leur congé pendant l'été).

Le SNES a agi avec la FSU, les autres organisations syndicales et la mutualité, pour obtenir dans la loi l'aide de l'employeur public à la complémentaire santé des fonctionnaires, ce qui a été fait, mais nous n'avons pu empêcher son ouverture à la concurrence. Le SNES multiplie les interventions pour empêcher que celle-ci ne s'applique dans notre ministère.

Suite aux enquêtes que nous avons menées sur la santé des enseignants, en lien avec la permanence santé, le SNES a porté l'exigence de négociations sur la santé au travail, qui se sont ouvertes pour l'ensemble de la fonction publique ; la transformation des CHS en CHS-CT (conditions de travail), est désormais acquise. Nous avons également pu faire avancer le dossier amiante à l'Éducation nationale.

Le SNES participe activement au Carrefour Social qui regroupe plusieurs syndicats de l'éducation avec la MGEN, et qui travaille actuellement sur les fins de carrière.

Le SNES estime nécessaire un mouvement social de grande ampleur pour l'amélioration du système de santé et la préservation des principes de la Sécurité sociale.

## Services, carrières

Les attaques contre nos services ont été contenues. La mobilisation impulsée tout au long de l'année 2007 a été couronnée de succès avec l'abrogation du décret Robien sur nos services autour du refus d'une charge de travail encore alourdie et de la dénaturation de notre métier. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois, nous ne sommes pas parvenus cependant à avancer sur une évolution positive de nos services pour mieux faire prendre en compte la complexité de nos missions et alléger notre temps et charge de travail. Notre campagne pour la revalorisation de nos métiers dans toutes leurs dimensions s'est concrétisée par de premiers résultats. À la rentrée 2008, et même si nous la souhaitons d'un montant plus important, la prime d'entrée dans le métier que nous revendiquions est enfin acquise pour tous les néo-titulaires sans exclusive (1 500 euros). En 2007 puis à nouveau en 2008 nous obtenons une augmentation significative des possibilités de promotion à la hors-classe (+ 60 % au total), ce qui permet à plus de 15 000 certifiés, 470 CPE, 4 300 agrégés d'y accéder et d'améliorer leur carrière indiciaire (plus de 3 000 PEGC à la classe exceptionnelle). Cependant, si ces mesures améliorent les fins de carrière, les CO-Psy en sont écartés et d'autres mesures sont indispensables sur l'ensemble de la carrière. Les batailles menées à tous les niveaux sur les critères de promotion limitent l'arbitraire mais n'ont pu encore faire revenir l'administration sur un cadre contestable et injuste. Ayant contraint le ministre à renoncer à la mise en œuvre du « rapport Pochard », nous avons marqué des points contre l'individualisation totale et une gestion locale de nos carrières comme de nos services. Inspirées par les réformes de la fonction publique, ces logiques demeurent dans la politique gouvernementale du « travailler plus pour gagner plus ».

## Salaires et pensions

Les choix de la majorité présidentielle – « travailler plus pour gagner plus » – ont pesé sur le pouvoir d'achat des salaires et des pensions.



Mireille Breton



Alice Cardoso

Dans la fonction publique, le gouvernement n'a pas répondu à la demande de négociations salariales avant février 2008, alors que la revalorisation de 0,5 % intervenue en mars 2007 avait été présentée comme rattrapage au titre de 2006. En revanche, dès l'automne 2007, le gouvernement publiait les dispositions d'exonération des heures supplémentaires dans la fonction publique. Les pressions du budget n'ont pas manqué de créer des différences de traitement incompréhensibles pour les personnels.

Les discussions de février 2008 ont permis au gouvernement de théoriser une évolution du point d'indice en deçà de l'inflation. Aucune fédération syndicale n'a en apparence souscrit à cette politique, mais la signature d'organisations minoritaires sur des parties de l'accord a permis au ministre de clore les discussions.

Le champ est ouvert à l'individualisation des rémunérations, ce que nous avons contesté ; l'indemnité dite de « garantie individuelle de pouvoir d'achat », en est un des premiers éléments. Sa création n'en est pas moins une reconnaissance des pertes de pouvoir d'achat et le SNES est intervenu pour que les agrégés n'en soient pas exclus. Au sein du MEN, la logique de développer les indemnités a prévalu. Les choix ministériels opérés sans concertation ont accompagné la politique gouvernementale. Toutefois, à la rentrée 2008, est enfin créée la prime d'entrée dans le métier revendiquée par le SNES.

Le pouvoir d'achat des pensions est lui aussi un sujet permanent, le gouvernement mettant en avant le cumul activité / retraite plutôt que des mesures générales. Les sections des retraités du SNES ont été très présentes dans la construction de la mobilisation.

La mobilisation des personnels a permis de faire reculer le gouvernement sur la réduction envisagée des bonifications de retraite acquises dans les DOM. Le Conseil constitutionnel vient d'invalider le projet de mise en extinction de l'ITR, versée aux retraités de la fonction publique résidant dans certains territoires d'outre-mer, projet que le SNES avec la FSU avait dénoncé.

## Affectations, remplacements

Dans le contexte d'une accentuation de la déconcentration du mouvement imposée depuis 2005 par le ministère, le SNES a su impulser avec succès l'activité syndicale : travail collectif approfondi entre les trois syndicats de la FSU concernés (SNES, SNEP et SNUEP) et publications nationales communes, synergie revendicative de l'ensemble des sections académiques en lien avec la section nationale, travail coordonné des élus nationaux et académiques... Ainsi l'éclatement de la gestion du mouvement, programmé par le ministère, a pu être contenu, le droit à la mobilité des personnels défendu. Enjeu essentiel pour la défense des personnels et la transparence des opérations de mutation, le paritarisme a été préservé. La pérennité et la continuité de la défense individuelle et collective des collègues ont été assurées à chaque étape du mouvement. L'information des collègues, avant, pendant et après les opérations de mutations, a été assurée et améliorée par les échelons du SNES concernés (S4 et S3), notamment par de nouveaux moyens de communication (SMS), aussi bien lors de la phase interacadémique que lors de la phase intra-académique. Concernant la note de service « mutations 2009 », nos interventions au plus haut niveau, appuyées sur la mobilisation des personnels, ont permis d'y réintroduire les textes portant sur les instances paritaires. Dans leur action pour la transparence et l'égalité de traitement, les élus des personnels disposeront ainsi d'outils essentiels. Sur le remplacement, le SNES continue la bataille pour défendre le principe des suppléances assurées par des personnels titulaires affectés sur zone de remplacement, combattre la dégradation des conditions d'exercice des TZR (extension des ZR, affectations sur plusieurs établissements, affectations hors-disciplines...) et obtenir une juste prise en compte des difficultés des missions de remplacement (indemnités, bonifications pour les mutations...). Les publications nationales en direction des TZR, ainsi que les réunions nationales avec les sections académiques, ont été plus nombreuses et mieux ciblées.

doit être basé sur les évolutions comparées du point d'indice et des prix. Cette exigence va à l'encontre du choix fait par le gouvernement de mettre en place une garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et la logique du « travailler plus pour gagner plus », qui se traduit par le développement des heures supplémentaires. Pour les retraités, l'engagement pris d'une indexation des pensions sur les prix (en lieu et place d'un lien avec les salaires des actifs) est lui-même remis en cause. Sur le terrain « qualitatif », l'offensive gouvernementale s'est concentrée sur le cœur de ce qui fait la spécificité de la fonction publique française. C'est l'existence même du principe d'un statut que le gouvernement envisage de faire disparaître (discours de N. Sarkozy, 19.09.07) : remise en cause des concours pour le recrutement des fonctionnaires, développement de la gestion au mérite de surcroît sans contrôle des instances paritaires, élargissement des postes à profil, recours accru à des personnels non titulaires... La déclinaison de ces orientations dans l'Éducation nationale a produit le « rapport Pochard ». Mais la grève du 18 mars à l'appel du SNES, du SNEP et du SNUEP, la manifestation du 18 mai à l'appel de la FSU, ont contraint le ministère à renoncer à transposer le contenu de ce rapport dans un livre blanc.

Et le projet de loi « mobi-

lité », pourtant soumis en procédure d'urgence au Parlement en mai 2008 ne sera pas examiné par l'Assemblée nationale avant 2009. Les mobilisations, même si elles sont trop souvent restées sectorielles, n'y sont pas étrangères.

Le SNES a largement contribué à la réussite du colloque FSU du 12 mars 2008 contre la précarité dans la fonction publique et son intervention a été décisive dans l'interpellation du ministre de l'Éducation nationale par le médiateur de la République. Le rapport Silicani aboutit à la publication d'un livre blanc sur l'avenir de la fonction publique remis le 17 avril 2008, condensé de tous les projets gouvernementaux les plus noirs pour l'avenir de la fonction publique. Mais les conclusions que le gouvernement tire de ce rapport, centrées sur une réforme de la fonction publique de l'État ne rencontrent l'adhésion d'aucune organisation syndicale, même pas de celles qui veulent promouvoir une fonction publique de métiers.

Avec la CGT et Solidaires, la FSU a initié la rédaction et la diffusion de l'appel « le service public est notre richesse » au printemps 2008. La difficulté à porter une campagne d'opinion au-delà de nos rangs a limité le succès de cet appel. C'est pourtant avec les usagers que nous pourrions créer le rapport de force pour promouvoir les valeurs de la fonction publique mises

à mal par la majorité présidentielle. Dans le même esprit, le SNES a continué à participer à l'activité de « convergence » pour la défense des services publics rassemblant des élus, des partis politiques, des associations locales et nationales, des collectifs locaux et des organisations syndicales.

Les nouveaux modes de gestion des personnels devoyaient la disparition des commissions paritaires. Le gouvernement a dû renoncer à inscrire cette disparition dans l'accord sur le dialogue social en juin 2008, la pétition initiée en particulier par le SNES, et qui a réuni plus de 18 000 signatures en quelques jours, a joué un rôle, sans aucun doute, déterminant.

La FSU, avec cinq autres organisations, a signé les accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social. À l'occasion de l'examen du projet de loi par le conseil supérieur de la fonction publique, elle a défendu avec succès des amendements au projet gouvernemental permettant d'inscrire dans ce texte, qui consacre la liberté de candidature aux élections professionnelles, le principe de l'accord majoritaire en voix et le respect de la hiérarchie des normes. En revanche, le gouvernement n'a pas renoncé à mettre fin à la composition paritaire des comités techniques et des conseils supérieurs. ■

### Carte scolaire

Nous avons toujours dit que supprimer la carte scolaire serait une source d'aggravation majeure des inégalités et nous avons dénoncé la logique des projets ministériels faite de renoncement à la qualité pour tous.

Le travail fait avec les S1, S2 et S3 a obligé les IA et les recteurs à un minimum de transparence et a mis en évidence comment l'assouplissement de la carte scolaire accentue les inégalités sociales et scolaires qu'elle prétend corriger.

Nous avons réagi au silence organisé par le ministère autour du rapport de l'inspection générale dévoilé par la presse en juin dernier et avons fait connaître le constat sévère qu'il dresse de la situation. Ainsi nous avons pu montrer à nos collègues mais aussi aux parents les dangers d'un dispositif qui prétend assurer une plus « grande liberté aux familles » en s'appuyant sur la concurrence et qui de fait accroît les ségrégations.



Philippe Castel



Sandrine Charrier

## Éducation

La politique éducative de X. Darcos est marquée par des contraintes budgétaires sans précédent qui se sont traduites par 11 200 suppressions à la rentrée 2008, 13 500 programmées pour la rentrée 2009 et le rythme annuel de 15 000 par an semble l'horizon pour les deux rentrées suivantes.

Une telle saignée, accompagnée de la diminution du nombre de postes offerts au concours de recrutement, ne peut se réaliser sans réduction drastique de l'offre de formation et sans transformations profondes de l'organisation de l'École. Le ministre a donc lancé une succession de plusieurs chantiers : suppression du samedi matin dans le premier degré, suppression des formations au BEP et généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, réforme des voies générale et technologique du lycée. Le collège n'est pas épargné : s'il ne fait l'objet, officiellement, d'aucune réforme de ses structures, la loi Fillon votée en 2005 a posé tous les outils d'une transformation en profondeur larvée qui finira par en déna-

turer les missions.

Ces réformes, marquées du sceau libéral (autonomie accrue des établissements, suppression de la carte scolaire, individualisation des apprentissages et conception méritocratique de « l'égalité des chances »), sont conçues dans le cadre d'une vision passéiste du rôle de l'École et réactionnaire des différents métiers de l'éducation. Théorisant sur un développement de l'aide aux élèves en dehors de la classe et du service des enseignants, le ministre a ainsi imposé la généralisation de l'accompagnement éducatif au collège pour mieux encore justifier le recentrage du temps scolaire sur le socle commun de connaissances et de compétences installé par la loi d'orientation de 2005. Dès septembre 2007, le SNES a participé activement avec la FSU à la construction d'un front unissant toute la communauté éducative autour de l'ambition d'élever le niveau de qualification, de la démocratisation de l'accès aux savoirs de tous et de la nécessité d'un investissement dans le système éducatif. Il a ainsi répondu à la « lettre aux éducateurs » du président de la

République qui y développait une vision passéiste, patrimoniale et élitiste des savoirs. Le SNES a ensuite signé et porté « l'appel des 19 » réunissant syndicats, parents d'élèves, lycéens, étudiants et mouvements pédagogiques et périscolaires. Ce groupe a depuis continué à proposer des cadres d'expression unitaire pour une autre politique éducative (manifestation du 19 octobre et du 10 décembre 2008). Le SNES a également mené ses propres actions sur le second degré à tous les niveaux : conception et définition de nos métiers, organisation des enseignements, organisation des examens. Ainsi par exemple, en appelant les collègues à ne pas y participer, il s'est élevé, seul, en octobre 2007 contre la décision unilatérale et hautement symbolique de N. Sarkozy d'instrumentalisation de l'histoire en imposant un cérémonial de lecture de la lettre de G. Môme. Il a obtenu satisfaction et le ministère a renoncé au renouvellement de cette opération en 2008. Le SNES a également été à l'origine d'un refus collectif, exprimé par vingt-deux organisations, de la mise en place d'un

## Contenus

Améliorer la qualité de l'enseignement, notamment par la diffusion de résultats des travaux de recherche, faire réussir tous les élèves, poursuivre la démocratisation de l'école : ces principes sont au cœur de la réflexion du SNES sur les contenus et les pratiques.

Les observatoires de juin 2007 ont permis d'approfondir la réflexion autour de la démocratie dans les contenus et les pratiques, et de travailler la question des difficultés scolaires et du redoublement : quelle est son efficacité et quelles alternatives pour lutter contre les difficultés d'apprentissage ?

Lors des observatoires d'octobre 2008, le SNES a interrogé l'organisation de l'enseignement finlandais et travaillé autour du lycée français actuel : quels constats ? quelles propositions pour relancer la démocratisation ? Dans la continuité de la bataille qu'il a menée contre le socle commun, il a analysé et dénoncé les livrets de compétences ainsi que leur expérimentation, dont l'administration n'a d'ailleurs publié aucun bilan !

Grâce à son travail dans toutes les disciplines, le SNES a pu intervenir au CSE sur toutes les questions concernant les projets de programmes. Il a consulté la profession sous forme de 4 pages, d'enquêtes, en lançant des actions intersyndicales, et pu obtenir des modifications de ces projets dans certaines disciplines.

De nombreux stages et travaux disciplinaires ont donné lieu à des articles et suppléments de L'US et sont consultables en ligne sur le site du SNES, rubrique « Nos métiers – Nos disciplines – Nos pratiques », ainsi que le rapport d'activité de chaque groupe disciplinaire.

Plusieurs stages ont été mis en place – avec des interventions de chercheurs, de la DEPP, de l'inspection générale – autour de la culture commune, du socle commun, de l'aide aux élèves en difficulté, de l'évaluation, impliquant le secteur contenus et les secteurs lycée, collège, enseignements technologiques, CO-Psy, international (évaluations, PISA)...

Les rencontres avec les associations de spécialistes, les mouvements pédagogiques, l'organisation et la participation à différents colloques et rencontres permettent de rendre le SNES incontournable sur toutes les questions de contenus, de programmes et de choix éducatifs. Par ailleurs, le SNES a continué à mener un travail de recherche avec le CNAM : comment agir sur le métier, recréer du collectif, redonner le pouvoir de décision aux acteurs ?

## Collège

Les débats actuels sur la réforme du lycée ne doivent pas occulter le remodelage du collège initié en 2005 par la loi Fillon. Le recentrage sur les « fondamentaux » traduit un renoncement à mener tous les jeunes à la réussite que le SNES est bien seul à dénoncer pour l'instant. Mais dans les réunions et stages qu'il anime, dans ses publications..., il démontre qu'un socle commun à visée utilitariste et considéré comme « objectif cible » pour les élèves de milieu populaire ne peut que légitimer une éviction précoce et une différenciation ségrégative des parcours contraires aux valeurs que nous portons.

Son action a permis d'obtenir l'abrogation de l'Apprentissage Junior qui remettait en cause la scolarité obligatoire à 16 ans, mais le dispositif d'initiation aux métiers par l'alternance (DIMA) qui le remplace, sans cadrage national, inquiète tout autant.

Les livrets de compétence expérimentés en 2007-08 révélaient toute l'ambiguïté du socle. Le SNES a donc mis au service des personnels un argumentaire qui leur permette de mettre en évidence qu'une évaluation incessante de micro-compétences dénaturait leurs métiers en alourdissant leur charge de travail, sans résoudre pour autant les difficultés des élèves face aux apprentissages, bien au contraire. L'entrée en vigueur des livrets a pu être repoussée mais la validation de deux piliers du socle est déjà imposée pour l'obtention du brevet (B2i + niveau A2 en LV). Le SNES en a dénoncé la mascarade, réclamé avec pétition un moratoire pour l'évaluation du niveau A2, construit une riposte unitaire au CSE et appelé les enseignants de LV à ne pas brader l'évaluation de leurs

## Retraites : le rendez-vous de 2008

Le SNES et la FSU ont poursuivi la campagne sur les retraites, pour combattre les régressions, reconquérir des droits et en proposer de nouveaux : publication du livre FSU, remise de fiches au COR et au gouvernement sur cinq dossiers emblématiques (bonifications pour enfants, années d'étude et de formation, fins de carrière et CPA, validation des services auxiliaires, minimum garanti). La FSU a rencontré à plusieurs reprises les cabinets du ministre de la Fonction publique et des Affaires sociales.

Notre campagne s'est heurtée à la désunion syndicale. Malgré la proposition de la FSU, formulée dès 2007, il a été impossible de mener ensemble une campagne d'opinion, et la mobilisation au printemps 2008 a été un échec. Le gouvernement, refusant le débat, confirme le passage à 41 annuités en 2012, dégrade le dispositif carrières longues, met en cause les âges de référence au nom du libre choix : il devient possible aux titulaires des « services actifs » dans la fonction publique de dépasser 60 ans et de travailler jusqu'à 70 ans dans le privé. Face à la réforme de l'IRCANTEC, la FSU a fait des propositions alternatives pour assurer la pérennité du régime. Mais le gouvernement a obtenu l'accord de certaines fédérations en modifiant à la marge le projet, provoquant la rupture de l'unité intersyndicale construite à l'initiative de la FSU.

En parallèle, le SNES apporte une aide très importante aux collègues qui constituent leur dossier de pension et un soutien juridique aux syndiqués qui le souhaitent, avec récemment un jugement favorable pour l'attribution d'une bonification pour chacun des enfants en cas de naissances multiples.



Annie Clavel



Odile Cordelier

élèves... Il a également lancé une consigne nationale pour faire échec à la note de vie scolaire. Mais les consignes ont été diversement appliquées sur le terrain, tant les pressions de la hiérarchie sur les personnels ont été fortes.

En ce qui concerne l'accompagnement éducatif, qui pose clairement la question de l'externalisation de l'aide aux élèves quand l'ordinaire de la classe se dégrade et que les heures d'ATP en Sixième sont menacées, le SNES a appelé les personnels à la vigilance pour que les activités envisagées n'entrent pas en concurrence avec les enseignements et ateliers du temps scolaire. Il exige un bilan qualitatif, sérieux et contradictoire, de la généralisation de ce dispositif.

## Lycées

Les lycées ont été au cœur des enjeux du système éducatif. Les audits publiés en 2006 avaient déjà pointé ce maillon de la chaîne comme étant celui sur lequel pouvaient être opérées des économies substantielles. Le SNES a dénoncé le décret Robien pour ses conséquences en termes de conditions de travail mais aussi de contenus d'enseignement, de dénaturation de nos missions. Ayant obtenu que le décret soit abrogé, il a aidé les collègues à faire appliquer les décrets de 1950 pour les préparations des rentrées suivantes.

En 2007 et 2008, plusieurs stages nationaux ont été organisés et le SNES a produit des documents d'analyse et de réflexion (état des lieux des classes de Seconde, conditions de la revitalisation de la série L, propositions pour les lycées...) pour permettre une nouvelle démocratisation en lycée : nécessité d'un rééquilibrage des séries générales, de la diversification par le maintien des trois séries L, ES et S, ainsi que de la voie technologique. Il a produit des outils d'analyse et de réflexion dans le cadre du débat sur la réforme des lycées.

Le SNES a contesté le dispositif expérimental de réussite scolaire dans 200 lycées, annoncée comme étape de la réforme et qui, loin de correspondre aux besoins des élèves, brouille les enjeux de l'aide nécessaire.

À l'occasion du 200<sup>e</sup> anniversaire du baccalauréat, le SNES a rappelé son attachement à ce qu'il reste un diplôme national, premier grade universitaire. Il a produit plusieurs documents et répondu à l'appel d'une commission du Sénat où il a présenté notre position. Il a dénoncé les modifications du calendrier du baccalauréat 2008, lancé une pétition et rassemblé une large majorité des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation sur un vœu exigeant que le calendrier 2009 prenne en compte ces demandes. Les remontées des sections académiques ayant été le lieu des expérimentations de reconquête du mois de juin ont permis au SNES de contester le bilan satisfaisant que présente le ministre et d'exiger qu'une généralisation n'ait pas lieu dans ces conditions.

## Voie technologique

La voie technologique accueille des publics diversifiés, dont la répartition en terme de CSP recouvre la répartition nationale, elle permet à nombre de jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualifications et constitue un des éléments essentiels du lycée. Aujourd'hui un tiers des bacheliers sont des bacheliers technologiques.

Le SNES a réussi à imposer des réformes dans les séries tertiaires (STG) et médico-sociales (ST2S), il a obtenu la création d'un BTS médico-social (ST3S). Ces réformes, aux contenus exigeants, ne sont pas exemptes de difficultés ; le SNES exige un bilan tant au niveau des conditions d'enseignement que de la réussite aux diplômes bacs et BTS afin d'apporter d'éventuelles modifications sur les contenus et sur les grilles horaires.

Devant l'inertie ministérielle, le SNES a lancé à plusieurs reprises des consultations, notamment sur la série STG, dont il a publié les résultats sur son site.

Concernant les autres séries STI, STL, Arts Appliqués, Hôtellerie, les ministères successifs de l'Éducation nationale se sont toujours refusés à prendre la décision politique de la réforme. Le SNES est intervenu à tous les

► enseignement de l'histoire des arts arbitrairement décidé par le président de la République. À l'occasion de la présentation des nouveaux programmes de collège, il a consulté les enseignants et initié, chaque fois qu'il était possible, des démarches unitaires pour les faire évoluer. C'est ainsi qu'il a pu construire un vote quasi unanime du CSE contre le nouveau programme de français.

En ce qui concerne les langues vivantes, le SNES a organisé le refus de la certification en langues vivantes contractualisée avec des organismes privés, véritable marchandisation de l'École. Il a pesé à deux reprises pour que la quasi-totalité des membres du CSE exigent que l'attestation du niveau A2 ne soit pas prise en compte pour l'obtention du DNB 2008 et un moratoire jusqu'à la session 2010.

Les mesures annoncées en matière d'éducation dans le cadre du plan « espoir banlieues » sont particulièrement indigestes. Elles se résument à la généralisation des écoles de la deuxième chance et au développement des internats de réussite éducative. Elle confirme que la politique d'éducation prioritaire mise à mal en 2006 n'est

plus à l'ordre du jour. Il ne s'agit plus de viser des territoires mais de « sauver » quelques individus supposés méritants.

Dès son arrivée au ministère, X. Darcos annonçait l'ouverture d'un vaste chantier sur les statuts des enseignants. Il a ainsi abrogé les décrets Robien contre lesquels le SNES avec l'ensemble de la profession avait lutté toute l'année scolaire 2006-2007, et rétabli les décrets de 1950. La définition des services des enseignants s'est faite encore à la rentrée 2008 sur cette base. Dans le même temps, le ministre mettait en place la commission Pochard avec l'objectif affiché d'aller vite et de tout boucler avant la fin décembre 2007. Le SNES a fortement contesté les conclusions du rapport remis au ministre le 4 février 2008. En effet, privilégiant une approche gestionnaire, éclatant le métier en tâches sans articulation, prônant l'individualisation et une évaluation peu soucieuse du cœur du métier, les recommandations s'inscrivaient dans la logique de l'autonomie accrue des établissements en matière de définition des services des enseignants. Elles préconisaient la bivalence, l'élargissement des missions des

personnels – au lieu de penser des modalités aptes à favoriser le travail collectif –, l'augmentation de la charge de travail. Tout au long de ces 18 derniers mois, l'action pour une autre politique éducative a été scandée par une série de grèves majoritaires dans le second degré (20 novembre 2007, 24 janvier 2008, 18 mars 2008 et 20 novembre 2008), de manifestations avec les lycéens (en particulier les 3 avril et 10 avril 2008), d'appels avec les lycéens, les parents, les étudiants (20 mai 2008). Le SNES a été moteur dans la construction de la manifestation nationale du 18 mai à l'appel de la FSU qui a rassemblé plus de 45 000 manifestants à Paris. Certes ce plan d'action n'a pas permis de faire reculer le gouvernement sur les suppressions de postes, mais le rapport de force et l'appel du SNES au refus des heures supplémentaires à la rentrée ont contraint le ministre à laisser nombre de recteurs rétablir des postes en moyens provisoires à la rentrée 2008, diminuant ainsi le nombre d'heures supplémentaires prévues initialement. Dès la rentrée 2008 le SNES s'est inscrit dans la construction de la

## Action juridique

Par l'action juridique, le SNES a su faire échec à des velléités rectorales de redéfinition des services et des affectations. Le SNES a été à l'initiative d'avancées, comme dans le domaine des pensions à jouissance immédiate. Il poursuit sa réflexion, par exemple sur le recours administratif préalable obligatoire que veut instituer l'administration.

C'est surtout dans le soutien aux syndiqués que l'action juridique est très présente : information téléphonique ou par mail, rendez-vous, prise en charge de procédures gracieuses et contentieuses. Le SNES a mené à terme des dizaines de procédures contentieuses, avec des succès non négligeables : affectation et rattachement des TZR, compléments de service, logements de fonction, retraites, contrat à durée indéterminée pour les non-titulaires, annulation de licenciement, de révocation, du refus de verser des traitements, des indemnités... La multiplication des procédures disciplinaires a conduit à amplifier le nombre de procédures contentieuses visant à faire respecter les droits des collègues et ce avec succès. Le SNES dans le cadre de l'action juridique a une activité très diversifiée.

### À... noter !

**On se souvient du site internet « note2be », ouvert par une officine commerciale, qui invitait les élèves (en fait n'importe qui) à noter leurs professeurs. C'est sur une requête en référé du SNES que le tribunal de grande instance de Paris, puis la cour d'appel, ont interdit l'affichage public de données nominatives, permettant ainsi la neutralisation du site.**



Monique Daune



Anne Feray

manifestation nationale du 19 octobre sur la base d'un appel de 22 organisations qui a recueilli près de 40 000 signatures. Parallèlement le SNES a construit la mobilisation en proposant les « jeudis de l'éducation », qui n'ont pas eu l'ampleur attendue. Le succès de la manifestation du 19 octobre a contraint le ministre à des reculs sur son projet de réforme des lycées. La grève du 20 novembre, massive dans le premier degré et majoritaire dans le second degré marque la détermination des personnels contre la politique éducative gouvernementale, malgré le refus du SGEN-CFDT, de FO et de Sud éducation de signer la plate-forme commune en raison de fortes divergences sur la réforme des lycées. La présence continue des personnels du second degré dans l'action à l'initiative du SNES, avec le souci que les débats actuels sur la réforme du lycée n'occulent pas le remodelage du collège initié en 2005 par la loi Fillon, a donc conduit le ministre à la prudence dans les collèges et les lycées et à trouver d'autres stratégies pour essayer d'imposer ses réformes annoncées de statuts et des voies générale et technologique du lycée. Dès le 18 septembre 2007, X. Darcos multipliait dans les médias les déclarations sur la mise en chantier avant la fin

2007 d'une réforme du lycée qui devait conduire à un lycée unique et à un bac unique. Cependant devant la mobilisation continue des personnels, il différerait son calendrier et essayait, en avril 2008, d'arrêter la mobilisation des lycéens contre les suppressions de postes en leur promettant une réforme du lycée répondant à leurs demandes en matières d'accompagnement et de plus grande liberté de choix dans les enseignements. En juin 2008, le SNES a décidé de ne pas rester en dehors des discussions lancées sur cette réforme après avoir obtenu que le texte de cadrage mentionne explicitement le maintien de la spécificité de la voie technologique, l'objectif des 80 % d'une génération au niveau baccalauréat, le maintien du baccalauréat, des horaires définis nationalement. Dès le mois de septembre, le SNES était à l'initiative d'une démarche unitaire auprès du ministre pour demander un report du calendrier de mise en œuvre de la réforme. Après une table ronde et deux rencontres bilatérales avec le chargé de mission du ministre, J.-P. de Gaudemar, et alors que la presse diffusait des rumeurs jamais démenties (réduction des horaires élèves, une organisation de tous les enseignements en modules semestriels et remettant de fait en cause la voie

technologique et les séries), le SNES a quitté les discussions le 9 octobre 2008 en s'adressant directement au ministre pour lui rappeler ses exigences. Parallèlement le SNES a tenu régulièrement informée la profession par des articles dans *L'US* et sur le site, a alerté l'opinion publique par des communiqués de presse, des tracts. Il a organisé dans toutes les académies des stages syndicaux, des heures d'information syndicale, publié des outils de réflexion et d'analyse. Même si les annonces de Xavier Darcos du 21 octobre ont marqué un recul à mettre au crédit des actions que nous avons menées, son projet restait inacceptable et le SNES a appelé à amplifier l'information des personnels, des parents et des lycéens, ainsi que la mobilisation pour obtenir qu'il ne soit pas mis en œuvre. Finalement le 15 décembre, le ministre a annoncé qu'il renonçait à mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2009 et qu'il ouvrirait des « discussions sans tabou ». Le SNES a alors annoncé qu'il appelait à maintenir la pression pour une autre réforme des lycées, ainsi que la mobilisation. La tenue des États Généraux des lycées le 29 novembre 2008 avec le SNEP, le SNUEP et le SNUEDEN s'est inscrite dans la volonté de proposer des alternatives aux projets ministériels. ■

niveaux pour indiquer que l'absence de réforme correspondait de fait à un abandon de ces formations, préjudiciable à l'avenir des jeunes, au développement social et économique et au système de formation. C'est sur ces séries que devraient s'appuyer les passerelles existantes ou à construire avec les voies générales et professionnelles, les enseignants ayant su y mettre en place des pédagogies spécifiques permettant la réussite de nombreux jeunes.

Le SNES, avec les syndicats de la FSU, s'est opposé à la généralisation du bac pro en trois ans et à la disparition du BEP qui en découle.

Grâce à ses représentants en Commissions Professionnelles Consultatives (CPC), le SNES a participé à la rénovation des diplômes professionnels, en particulier des BTS, en maintenant des niveaux d'exigences tant pour les enseignements professionnels que pour les disciplines générales. Il n'a malheureusement pas pu empêcher le développement anarchique du contrôle en cours de formation dans certains BTS.

L'ensemble de ces actions ont été conduites en tenant compte et en portant un regard critique sur les réformes de l'enseignement professionnel et aussi de la formation professionnelle des adultes.

C'est dans cette perspective que le SNES a contribué à la mise en œuvre du d'un groupe de travail « Formation Professionnelle, Qualification, Emploi » au sein du secteur « Éducation » de la FSU.

## Classes préparatoires

Le SNES continue de promouvoir des classes préparatoires plus ouvertes socialement. Il a obtenu que les années de prépa (CPGE, DCG) soient validées par des crédits européens ECTS, ce qui inscrit la formation dans le cycle licence du LMD. Le SNES a obtenu le caractère national de cette validation, donc équivalent d'un lycée à l'autre et à même d'être reconnue dans toute université, française ou européenne. Il travaille sur toutes les questions concernant l'enseignement supérieur avec les syndicats européens. Le SNES intervient pour conseiller ou défendre des collègues dont les statuts ne sont pas respectés. Il améliore l'information sur le mouvement spécifique ou les chaires supérieures, comme en témoigne le nombre de connexions sur les pages dédiées du site.

## Laïcité

Depuis son élection, N. Sarkozy a gravement mis en cause le caractère laïque de la République, particulièrement à l'occasion de ses discours du Latran et de Ryad. Dans notre presse et par communiqués, nous avons dénoncé ces propos qui soutiennent l'idée d'une « laïcité positive » et distillent celle d'une République soumise à la religion. De tels propos sont particulièrement inacceptables parce qu'ils sont tenus par un président de la République en exercice, donc au nom de la France. N. Sarkozy a beau dire qu'il ne touchera pas aux « grands équilibres » de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État, le contenu même de ses discours est, de fait, une remise en cause de cette loi.

Nous avons contribué avec la FSU à la réussite de la pétition « Sauvegardons la laïcité de la République » lancée en janvier 2008 par les nombreuses organisations syndicales, associatives ou philosophiques qui se battent sur ce terrain.

Nous avons par ailleurs dénoncé l'aide à l'enseignement privé prévue à travers le « Plan banlieue », aide à laquelle le gouvernement semble avoir finalement renoncé.

Nous continuons à faire en sorte que la mobilisation des forces laïques s'oppose à toutes ces attaques.

## Formation des personnels

La période 2006-2008 a été marquée par deux réformes majeures concernant la formation des maîtres : l'intégration des IUFM aux universités avec la mise en œuvre du cahier des charges de la formation et l'annonce de l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE au niveau du master.

### Éducation prioritaire

Le SNES a continué à dénoncer les méfaits de la réforme Robien (déréglementation tous azimuts, ghettoïsation accrue, réduction du champ de l'éducation prioritaire) et le bouleversement de la nature même de l'éducation prioritaire : l'abandon de la notion de territoire au profit des individus ne vise en fait que la réussite d'une poignée d'élèves « méritants ». L'action a permis d'empêcher la « sortie » de nombreux établissements, que le ministre avait pourtant programmée en 2006, mais les menaces perdurent avec le nouveau label RRS (réseau de réussite scolaire) qui se substitue à la notion de ZEP/REP et vise de fait à supprimer toute aide spécifique aux établissements de cette catégorie. Le SNES a eu le souci d'être présent auprès des collègues : les stages départementaux et académiques, les réunions dans les établissements ont mis en évidence les difficultés accrues pour les personnels, de plus en plus soumis aux pressions de la hiérarchie, notamment dans les RAR (réseaux ambition réussite), ainsi que les dérives. Ils ont démontré qu'il y avait urgence à imposer une autre politique d'éducation prioritaire.



Roger Ferrari



Elizabeth Labaye

Sur le premier point, le ministère n'a engagé aucune concertation sérieuse avec les organisations syndicales que ce soit sur les contenus de la nouvelle formation ou les modalités de l'intégration. Le ministre a voulu se saisir de cette occasion notamment pour exclure les documentalistes et les CPE de la formation et pour affaiblir la présence des organisations syndicales dans les nouvelles instances des IUFM. Les interventions du SNES, à tous les niveaux, ont pu faire échec au premier point, quant au second, des représentants du SNES siègent dans les nouvelles instances sous diverses formes. Sur la mise en œuvre du cahier des charges, nos analyses se sont vues confirmées : la nouvelle formation ne répond pas aux attentes des stagiaires, l'augmentation du temps de service a entraîné une surcharge de travail et le découpage du métier en 10 compétences, ainsi que la multiplication des stages génèrent beaucoup de stress et un désaveu de la formation chez les stagiaires. C'est pourquoi le SNES en réclame l'abrogation.

Le travail syndical a permis de renouer des contacts avec les organisations étudiantes, en particulier lors des élections dans les divers conseils et lors de campagnes concernant les postes ouverts aux concours de recrutement. Le SNES a contribué avec les organisations étudiantes à l'organisation de réunions dans les universités. Sur le projet « masterisation », le SNES s'est engagé dans les discussions en y portant ses propositions, notamment sur les pré-recrutements, l'année de stage et le développement de contenus pré-professionnalisants tout au long du cursus universitaire. Il a obtenu que la formation des CPE soit prise en compte dans la réforme et que la part disciplinaire des épreuves de concours soit préservée. Il demande que la première session des nouveaux concours soit repoussée à 2011, afin de permettre de véritables discussions et d'imposer une modification de certains choix du ministère (année de stage, contenus des concours, conditions d'entrée dans le métier, avenir des IUFM et de leurs personnels).

Le SNES a obtenu le maintien des commissions d'affectation des stagiaires que le ministère, à plusieurs reprises, a tenté de supprimer. Elles conservent toute leur pertinence et le SNES contribue à l'amélioration de nombreuses situations personnelles. Ce travail a constitué une étape efficace pour la syndicalisation des stagiaires. Sur l'ensemble de ces dossiers, un travail important entre les syndicats nationaux de la FSU a été entrepris pour rapprocher des points de vue parfois différents. Il a permis de porter des propositions communes et de faire avancer la réflexion fédérale.

## Hors de France

À l'étranger, le SNES a poursuivi son action contre les formes de privatisation qui touchent la plupart des services de l'État. Cette politique veut imposer « l'externalisation » des services ou l'autofinancement avec pour conséquences sur les personnels des ruptures de leur situation d'agent public. Les futurs opérateurs devraient avoir un statut d'EPIC. Les établissements culturels se sont vus imposer un autofinancement accru et les personnels ont été rejetés sur le droit privé local avec interruption de leur carrière de fonctionnaire. C'est également le cas dans le secteur de la coopération où la plupart des emplois d'assistants techniques sont transférés à l'Agence Française de Développement via France Coopération Internationale (FCI) qui les traite sous statut privé. Au ministère des Affaires étrangères, le SNES agit pour préserver au maximum les droits de tous ces personnels en cohérence avec l'action des syndicats locaux.

À l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), l'éducation devient de plus en plus « une prestation individuelle vendue au public ». Cette politique mercantile au niveau central, ajoutée à un transfert de charge immobilière sans moyen supplémentaire, a provoqué une régression du pouvoir d'achat des personnels particulièrement sensible au niveau des recrutés locaux et des résidents, malgré quelques augmentations des ISVL. Même au niveau social, malgré l'obtention d'un nouvel avantage familial pour lequel le SNES a joué un grand rôle, l'obsession de limiter les dépenses a conduit à la mise en œuvre d'un dispositif inopérant pour de

## Syndicalisme

L'ouverture par le gouvernement de tous les fronts a posé de redoutables questions au mouvement syndical, conduit à développer l'action dans les différents secteurs, s'appuyant sur les plus mobilisés tout en cherchant à créer des convergences.

L'ampleur prise par les questions de pouvoir d'achat (salaires et pensions), de choix budgétaires, d'emplois et de missions de service public ont rendu nécessaires les articulations entre les problématiques fonction publique et éducation ; assez rapidement ont pu être organisées des grèves majoritaires dans le second degré (20/11/07, 24/01/08) en lien avec les fédérations de fonctionnaires, même si la recherche de l'unité a parfois retardé la prise

de décisions (ex. des atterrissements de la CFDT pour le 24).

Si le SNES a eu le souci permanent, en lien avec la FSU, de lier les réformes dans l'éducation (rapport Pochard, loi Fillon, bac pro en trois ans...) et les problématiques fonction publique, il n'a pas hésité, dans son secteur propre, à amplifier des actions spécifiques, nécessaires devant la gravité de la situation.

Sur le plan éducatif, le SNES a en effet eu affaire à un gouvernement acharné contre le second degré, accusé de coûter trop cher ; depuis les audits jusqu'au rapport de la Cour des Comptes, la communication officielle n'a cessé de jeter en pâture à l'opinion publique le nombre de professeurs qui ne

seraient pas devant les élèves, les taux d'encadrement supposés très favorables, le nombre « excessif » d'heures de cours. Dès que les projets Robien de refonte des décrets de 1950 ont été connus, le SNES les a analysés non seulement comme une attaque contre les décharges statutaires, mais plus largement, comme une subordination des enseignants aux autorités locales, un affaiblissement des garanties et une dénaturation du métier. Il a pesé pour convaincre l'ensemble des syndicats de second degré de s'unir en intersyndicale et, en dépit des options différentes sur la prise en compte des évolutions du métier, toutes les organisations, certaines poussées par leurs adhérents, ont constitué un

### Activités internationales

Dans un contexte marqué par des attaques sans précédent sur le financement et l'investissement en matière d'éducation, le SNES s'est attaché à développer ses interventions au sein de l'Internationale de l'Éducation (IE) pour l'Éducation pour tous et contre les politiques néfastes de la Banque Mondiale, de l'OCDE et vis-à-vis de l'OMC pour l'exclusion de l'éducation de l'AGCS. Par les privatisations directes ou déguisées, la mise en avant des partenariats public-privé, les attaques contre le supérieur, ces institutions aggravent les inégalités sociales, remettent en cause le droit à l'éducation et forcent à un enseignement au rabais au détriment des élèves.

Lors du Congrès de l'IE à Berlin en juillet 2007, la délégation du SNES a défendu ses propositions pour une action internationale plus efficace et en phase avec tous ses membres, y compris au niveau des cotisations.

Au plan européen, le SNES, avec ses partenaires syndicaux au sein du CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation), a travaillé au renforcement du syndicalisme enseignant au sein même du syndicalisme européen. Cela s'est traduit par un nombre croissant d'échanges, de solidarité et d'initiatives afin de peser sur les ministres de l'Éducation lorsqu'ils se réunissent en conseil Éducation, Jeunesse et Culture à Bruxelles et prennent des décisions en dehors de toute consultation avec les organisations syndicales représentatives. Le SNES a participé à la mobilisation du CSEE dans la manifestation à l'initiative de la CES à Ljubljana sur les salaires et les conditions de travail des personnels.

Le SNES a poursuivi son engagement dans les forums sociaux, FSM de Nairobi en lien avec la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et FSE à Malmö. Il a agi pour une plus grande participation des organisations syndicales et a joué le rôle d'animateur du réseau éducation en Europe. Après le succès mitigé de Malmö, le SNES entend faire un bilan de sa participation aux forums sociaux y compris au sein de la FSU.

Le SNES a mené de nombreuses actions de coopération pour le renforcement des organisations syndicales en bilatéral (Burundi, Cameroun, RCA, RDC, Rwanda, Togo) ou en partenariat avec d'autres syndicats (Canada, Québec, USA, Australie et Suède) pour le Programme Thompson Asie, Thompson Guinée-Mauritanie, Haïti et le Chili. Enfin, au niveau du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF), le SNES a pris une part très active au programme de formation sur les réformes en éducation soutenu par l'OIF et en partenariat avec d'autres syndicats du bureau du CSFEF. Il a participé à la XI<sup>e</sup> Rencontre à Québec en juin 2008.



Emmanuel  
Mercier



Thierry  
Reygades

front commun.

Le 20 mars, une grève du second degré a été organisée par le SNES avec le SNEP et le SNUEP, point d'orgue des actions locales mises en place dans le cadre de l'opération « À chaque établissement son action ». Ces actions se sont accompagnées d'une large campagne d'information, d'analyses et de débats sur le métier, synthétisés dans les fiches que le SNES remet aux candidats à la présidentielle, en les invitant à s'exprimer très clairement sur les décrets Robien. Le 23/05/07 a lieu un rassemblement national des établissements à Paris qui permit l'expression des délégués de nombreux établissements ; une fois élu, N. Sarkozy conscient du mécontentement de la profession et sensible au rapport de forces créé, abrogea les décrets de Robien.

Parallèlement il annonçait une transformation du métier enseignant et mettait en place la commission Pochard qui aurait dû déboucher sur une refonte globale. L'op-

position ferme du SNES, la dénonciation du livre vert et de ses orientations a contraint le gouvernement à enterrer la sortie du livre blanc et de ses mesures.

L'année scolaire 2007-2008 a été rythmée par une série d'actions des personnels, de contacts fréquents avec les lycéens entrés largement dans le mouvement contre les suppressions de postes et la politique éducative au printemps 2008. Enfin, la manifestation nationale du 18/05/08 a fait la preuve de notre implication massive.

Nous aurions souhaité concrétiser cette manifestation plus tôt dans l'année, mais le souci de construire un rapport de forces le plus large possible, de rassembler les parents, lycéens, personnels a conduit à différer la date. Par la suite, en dépit de la période de zonage, l'action n'a pas connu de veille dans le second degré et les manifestations se sont enchaînées, bi-hebdomadaires en région parisienne, puis dans les zones A et B.

Lors de la réunion du 27 mai, l'UNSA et le SGEN, après le succès de la manifestation de la FSU, s'empresent de communiquer sur la suspension de l'action.

Le SNES fait l'analyse que la bataille se joue sur la durée. Il appelle les collègues à contrer la politique de l'emploi du gouvernement en refusant davantage d'heures supplémentaires, à maintenir la pression tout au long du mois de juin pour permettre une reprise rapide de l'action à la rentrée.

Avec la FSU, le SNES communique en ce sens et insiste sur la détermination de la profession ; des actions se poursuivent en juin mais la confusion des mots d'ordre et des décisions entre les différentes organisations et les différents niveaux (interprofessionnel, fonction publique) a rendu souvent illisibles les finalités des actions. Ainsi de la grève du 10 juin 2008, à l'appel de trois fédérations de fonctionnaires où s'est inscrit le SNES qui avait plaidé pour une date plus précoce ; le manque d'investisse-

nombreux collègues dans l'Union Européenne. Le SNES a joué un rôle important dans le maintien et la création d'emplois d'expatriés et de résidents. Il a fermement combattu toutes formes d'arbitraire de la direction de l'AEFE.

Le SNES a conditionné sa participation à la Commission sur l'Avenir de l'Enseignement Français à l'étranger, à l'inscription de deux recommandations visant à revaloriser la situation des personnels fonctionnaires et des recrutés locaux. L'action actuelle du SNES vise à concrétiser ces recommandations.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM), le SNES a défendu pied à pied les droits des personnels tant au niveau de la transparence et de l'équité que des rémunérations. En Nouvelle-Calédonie, le SNES a initié et conduit une analyse de référence sur le transfert de compétence de l'enseignement secondaire. À Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, le SNES est au plus près des collègues pour la défense de leurs intérêts. À Wallis et Futuna aussi où le SNES a été la cible de l'arbitraire de l'administration. C'est la lutte menée contre la suppression des bonifications et sur la réforme de l'ITR qui se poursuit, qui a montré toute la capacité des sections SNES des COM à mener l'action. Par leur attention aux questions salariales, les SNES des COM ont été à l'initiative des luttes qui rencontrent l'adhésion des personnels.

En terme de syndiqués, le dynamisme des sections des COM et de l'étranger permet de faire légèrement progresser le nombre total de syndiqués Hors de France.

## Formation syndicale

Quelques chiffres rendent compte de l'activité de formation syndicale : 31 stages nationaux de deux jours en 2007-2008. Ces 62 journées de formation ont rassemblé plus de 600 stagiaires proposés par les sections académiques et départementales, dont plus de 50 % de femmes. Durant la même année, les S3 et S2 ont organisé plus de 300 stages.

Cette activité de formation a visé à la fois à permettre à chaque syndiqué d'être acteur de la vie syndicale, à revivifier la vie syndicale dans les établissements et à répondre au défi du renouvellement, imposé pour l'essentiel par les départs à la retraite de générations militantes. Si l'effort a plus particulièrement porté sur l'animation de la vie syndicale sur le lieu de travail, dans un département ou une académie, les stages disciplinaires, catégoriels, ou ceux consacrés au système éducatif ou au syndicalisme ont permis confrontation et approfondissement sur des questions syndicales et professionnelles et aidé à transmettre notre culture syndicale.

## MI-SE-AED

Les deux ans qui viennent de s'écouler achèvent une transformation profonde de la surveillance dans les lycées et les collèges. Aujourd'hui les MI-SE ont été quasiment tous remplacés par les AED. Les conditions d'emploi et de service de ces personnels sont dégradées au regard de celles des MI-SE et font l'objet de pressions locales bien plus vives, en particulier des chefs d'établissement. Le souci du SNES a été de se battre pour améliorer la situation de l'ensemble des AED. C'est ainsi qu'il a par exemple obtenu que les AED puissent bénéficier de congés rémunérés pour les examens et concours. Le SNES se bat en lien avec les sections locales du SNES, avec les sections d'établissement, pour que la durée des contrats permette aux AED et AVS de disposer d'une vraie lisibilité permettant de construire un projet d'étude.

En liaison avec ses sections académiques, il a assuré la défense individuelle d'assistants d'éducation à qui étaient imposées des conditions d'emploi et de service contraaires aux textes. Le SNES exige une clarification des missions des AED, de celles des assistants pédagogiques et la reconnaissance de la spécificité des AVS.

Il a mené auprès du ministère le combat pour un véritable statut pour les personnels de surveillance et pour que soient dégagés les moyens pour le recrutement

## CO-Psy

La catégorie des CO-Psy et des DCIO est confrontée à une stratégie ministérielle de déni et à une offensive de dénigrement systématique par rapports interposés. Dans ce contexte particulièrement difficile, la catégorie a soutenu la riposte sur quatre axes :

- proposer à tous des analyses permettant de décrypter la politique gouvernementale, en particulier sur l'utilisation des multiples rapports et mener l'offensive en direction du gouvernement (MEN, délégation interministérielle pour l'orientation, conseil d'orientation pour l'emploi...) afin de développer nos propositions, s'opposer aux attaques sur le métier, défendre les personnels, infléchir les textes (cf. circulaire de rentrée 2008) grâce à des actions spécifiques (rassemblements, pétitions, colloques...);
- construire des alliances avec les lycéens, les étudiants, les parents et alerter les élus. Ceci a débouché en mai 2008 sur la signature d'un appel pour une orientation véritablement au service des jeunes signé par déjà plus de 1 000 enseignants, élus, chercheurs, parents ;
- entretenir des contacts réguliers avec les autres organisations syndicales et associatives de la profession afin de faire converger les actions revendicatives (texte commun de mai 2007, document de présentation des services de septembre 2008, dossier de presse du groupe des organisations de psychologues...);
- contribuer à la réflexion au sein de la FSU à la fois sur les projets de création d'un service d'orientation tout au long de la vie afin d'élaborer et de défendre des positions communes ainsi que sur le terrain de la psychologie dans le système éducatif (actions et publications communes avec les psychologues scolaires du SNUipp).

Ces actions spécifiques se sont toujours articulées avec les actions générales du SNES sur le budget, la politique éducative, la formation des personnels et leur revalorisation. L'orientation n'est pas qu'une affaire catégorielle mais la pierre angulaire des réformes actuelles : tel a été le sens de notre message et de nos actions, dans la recherche de l'unité.



Nicole  
Sergent



Valérie  
Sipahimalani

d'un nombre plus important de personnels, afin d'améliorer l'encadrement des élèves dans les collèges et les lycées et de combattre le développement de la précarité (CAE, EVS).

## CPE

Au long des deux années écoulées dans un contexte dégradé, le SNES a agi pour la reconnaissance du métier de CPE et son évolution : rencontres avec l'inspection générale, travail avec des chercheurs du CNAM, publication de textes de réflexion. Il s'est fermement opposé à toute réécriture du métier par le biais du concours ou d'un cahier des charges, et il a concrétisé sa position tant au niveau du ministère que de l'inspection générale, au travers de nombreuses audiences. Le secteur CPE est intervenu à de nombreuses reprises pour faire respecter nos droits et avancer nos revendications (nombre de postes au concours par exemple). Ce travail de fond est allé de pair avec l'investissement de la catégorie dans toutes les instances ainsi que l'animation de très nombreux stages académiques. Les réunions du collectif national des CPE ont été un moment précieux pour faire avancer notre réflexion et nourrir notre action. Cette période a été aussi l'aboutissement du travail avec le Cereq, qui a donné lieu à publication et échanges lors de stages. Le SNES s'est attaché à la défense individuelle des collègues ainsi qu'à l'information et à la mise à disposition d'outils. Le SNES travaille à la reconnaissance de l'identité professionnelle des CPE au sein de l'équipe pluriprofessionnelle et inscrit la réflexion de la catégorie dans toutes les questions générales (collèges, lycées, concours, mastérisation, carrières...).

## Non-titulaires

Contractuels, vacataires, CDI, ex-MA..., les situations sont de plus en plus diverses. Le SNES a contribué à la réussite du colloque FSU sur la précarité du 12 mars 2008 qui a mis en exergue cette diversité des situations de précarité dans la fonction publique et s'est accompagné d'une interpellation des différents groupes parlementaires et des ministères de la Fonction publique et de l'Éducation nationale par l'envoi de délégations. Dans le même temps, le SNES a pu informer de leurs droits les collègues, confrontés à la dégradation de leur situation, marquée notamment par un recours généralisé et dévoyé à la vacation, la multiplication des compléments de service, des régressions des droits à congés payés. Il a alerté le ministère mais s'est heurté à la passivité de celui-ci qui se défait sur la gestion rectorale. Sur la base d'un dossier argumenté, le SNES s'est adressé au Médiateur de la République sur la situation des non-titulaires. Cela a conduit à l'organisation d'une table ronde auxquelles plusieurs organisations syndicales ont pris part le 4 juin 2008, à la suite de laquelle le médiateur s'est prononcé pour une abrogation de la vacation et des règles plus protectrices. Le ministre a dû en tenir compte et a demandé aux recteurs de prendre des mesures concrètes envers les vacataires, notamment pour le paiement de l'ISOE et d'une rémunération avec « ponctualité et diligence ».

Le SNES a agi au quotidien pour que les collègues pouvant prétendre au CDI y accèdent (des recours juridiques ont été engagés). Mais conscient que le CDI n'apporte pas les mêmes droits que le statut de fonctionnaire, le SNES a porté les revendications de titularisation dans les actions de la profession (Invalides en mai 2007, manifestations nationales du 18 mai et du 19 octobre 2008).

Le SNES se battra pour que les CCP, instances dont le SNES, avec la FSU, a obtenu la création, permettent des avancées individuelles et collectives.

ment des confédérations, la dissociation des luttes entre salariés du public et du privé (annonce d'une action le 17/06) a pesé sur la réussite de l'action.

Analysant et faisant le bilan de la conduite de l'action, le SNES a œuvré à rendre clair un plan d'action sur la durée, donnant des perspectives, apte à mobiliser la frange des collègues encore dubitatifs par rapport à l'action collective, se plaçant dans l'objectif d'une convergence des luttes mais sans se laisser enfermer dans un calendrier imposé par d'autres.

Dès la rentrée 2008, il a régulièrement informé les collègues sur les dossiers en cours (lycées, formation des maîtres, revalorisation...), fait le choix le 7/10 d'une grève difficile mais indispensable pour accroître le processus de mobilisation débouchant sur le succès des 19/10 et 20/11.

Dans un contexte difficile, face à un gouvernement qui tend à transfigurer le rôle et le poids des organisations syndicales, à les réduire à des négociations sur son terrain ; qui, dans le même temps est obligé de tenir

## Un nouveau site internet pour le SNES

Le SNES a entièrement rénové son site Internet, l'objectif étant de conserver la richesse des informations tout en facilitant l'accès. Un travail de fond a été mené impliquant militants du SNES, salariés du SNES et professionnels chargés de la rénovation, aboutissant à l'ouverture de nouveaux espaces et de nouvelles rubriques.

compte de leur légitimité et affiche une volonté de transformation des rapports sociaux, le SNES a cherché à garder une ligne de conduite claire, liant système éducatif et fonction publique. Il a recherché l'unité tout en développant un plan d'action en continu ; les actions ont été nombreuses sur postes, HS, pouvoir d'achat, missions du système éducatif et de la FP ; nous avons tenté de maintenir la lisibilité de cette stratégie et de montrer les articulations entre ces questions, ce qui n'était pas forcément partagé, même au sein de la FSU. Nous avons créé un rapport de forces et fait bouger des lignes, que ce soit sur l'enseignement

professionnel ou le dossier lycée, mais de façon encore insuffisante pour faire changer le gouvernement, notamment sur les postes. Tant sur la question de l'emploi public que des finalités du système éducatif et des services publics, les choix d'orientation dépassent l'éducation et renvoient de fait à la question de la convergence des luttes.

C'est pourquoi il faut continuer à y travailler, en poursuivant les combats dans notre secteur et en renforçant la syndicalisation ; les résultats des syndicats nationaux de la FSU aux élections professionnelles, qui ont confirmé l'adhésion à l'orientation pratiquée, lui donnent des responsabilités particulières. ■

## Retraités

Regroupés depuis 2007 en Sections Fédérales de Retraités, les retraités du SNES ont vu leur activité se développer avec celle des autres retraités des syndicats de la FSU.

Réuni trois fois l'an, le collectif national, puis l'AG annuelle des responsables académiques ont joué leur rôle d'information et de mobilisation aux côtés des secrétaires de S1 et des trésoriers ; le premier stage « retraités » de 2007 a permis de regrouper de nouveaux militants.

L'activité des retraités est importante, inventive, dans les instances locales (CODERPA...), avec les autres organisations de retraités et la FGR-FP sur le pouvoir d'achat, pour l'exigence de revalorisation des pensions, pour la protection sociale et plus récemment l'action sociale (contre la suppression de la prestation d'aide-ménagère à domicile)

C'est sur le terrain du pouvoir d'achat des pensions, de sa baisse organisée par la loi Fillon, aggravée chaque année par de nouvelles mesures régressives, qu'ont été conduites de nombreuses actions, les plus récentes étant les manifestations de mars et octobre 2008.

L'activité des retraités c'est bien sûr la lutte pour une autre vie, une autre école, une autre société ; aussi sommes-nous dans les luttes avec l'ensemble du syndicat.

C'est une activité collective partagée avec les camarades actifs dans les instances syndicales aux différents niveaux : préparation des audiences auprès des cabinets de X. - Bertrand, A. Santini, V. Létard, communiqués de presse, circulaires, articles dans *L'US*, publication du supplément « retraités ».

C'est d'un syndicalisme « retraités » actif, unitaire, ouverts sur le monde dont nous avons tous besoin : notre activité y contribue, elle appelle d'autres développements encore.

# RAPPORT FINANCIER





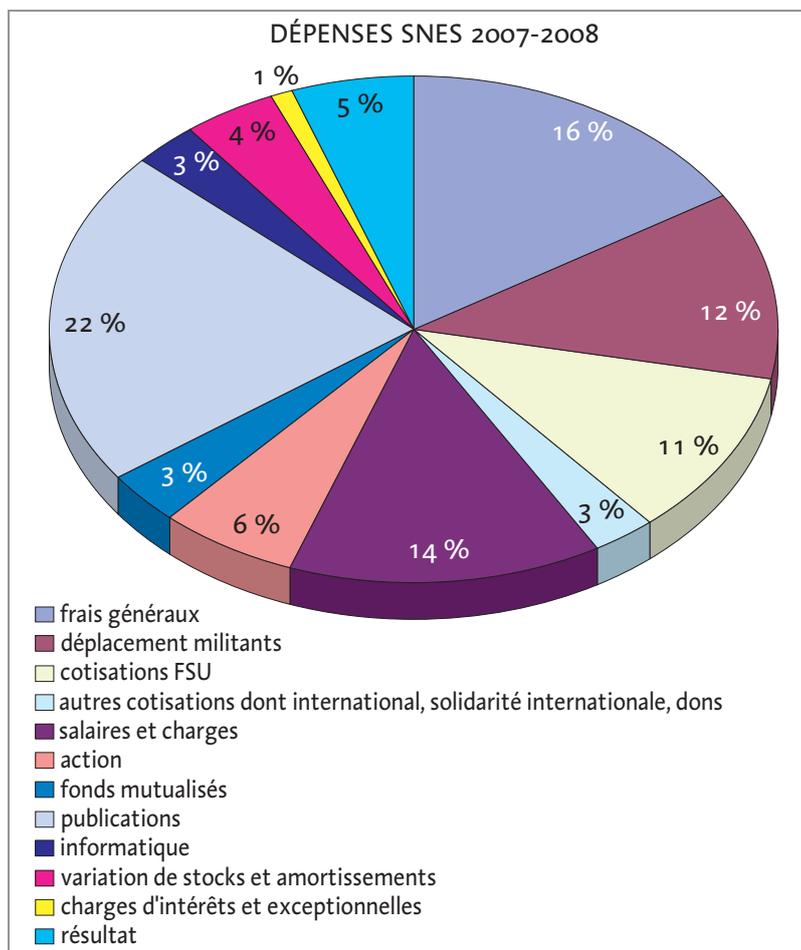
Jean-Jacques Mornettas



Frédéric Hochart

## LE COMPTE DE RÉSULTAT 2006-2008

Le résultat des deux exercices fait apparaître un solde légèrement positif de 40 387 €. Aucune provision ne pouvant plus être faite pour les congrès ou les élections professionnelles, l'année 2006-2007, année de congrès, est déficitaire. L'année 2007-2008, qui n'a vu ni congrès ni élections professionnelles, dégage un excédent qui permettra le financement du congrès de Perpignan et de la campagne des élections professionnelles qui viennent de se dérouler.

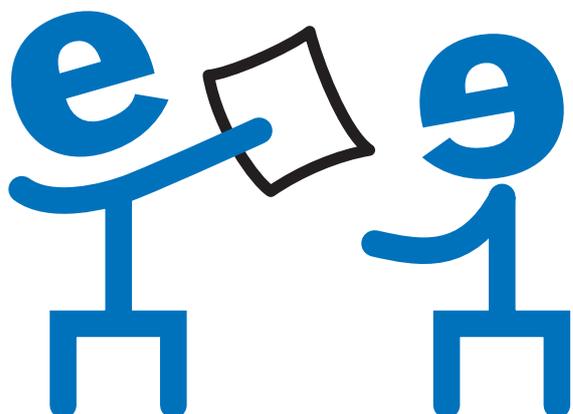


## QUELQUES COMMENTAIRES

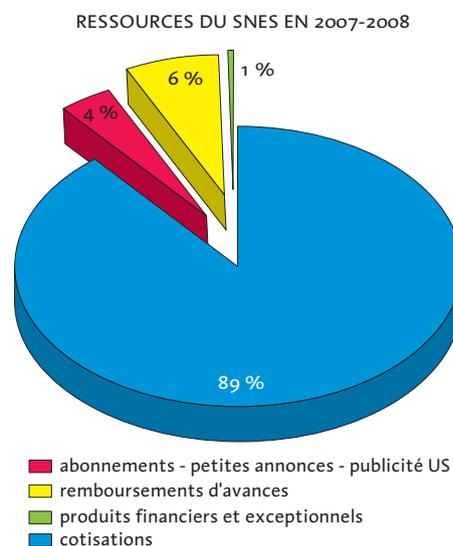
La Poste, suite à sa mise en concurrence prévue en 2011 pour l'acheminement de la presse, poursuit ses augmentations tarifaires (+ 6,37 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 6 à 9 % pour chacune des autres années). Une rationalisation de l'acheminement de notre presse a donc été entreprise qui a déjà conduit à des économies conséquentes et doit se poursuivre sans nuire à sa qualité et sa diffusion. Cela signifie l'acheminement de tous les suppléments sous un seul pli avec L'US par exemple.

2007-2008 a vu la refonte du site web du SNES qui est en cours d'achèvement et d'affinement, financé sur la ligne action. L'unification sous un seul site de l'ensemble des sites nationaux était nécessaire. L'investissement dans de nouveaux serveurs aussi pour développer la qualité de l'information personnelle des adhérents et fournir aux militants et élus des personnels de nouvelles interfaces simples et efficaces sur l'intranet du SNES. L'envoi de SMS d'info a été testé avec satisfaction pour les mutations et l'outil pourra être étendu.

Les produits financiers résultent du placement à court terme de la trésorerie du SNES, qui est saisonnière (plus de rentrées de cotisations en novembre-mars qu'en juin-septembre...), dans des outils non spéculatifs et à l'abri de tout risque financier. Nous n'avons pu obtenir la transformation de la réduction d'impôt qu'ouvre le paiement d'une cotisation syndicale en crédit d'impôt dont bénéficieraient tous les syndiqués même non imposables. Nous continuons à la revendiquer et avons aménagé les cotisations pour tenir compte de cette situation.



95 % des ressources sont issues des cotisations des adhérents ; les remboursements d'avances faites aux S3 sont financés par la partie des cotisations qui reste à disposition des S3. Les 5 % de ressources restantes proviennent des publicités pour 4 % (presse et internet) et des produits financiers.



## BILAN 2006-2008

Au bilan, la différence entre les actifs circulants<sup>1</sup> et les dettes du SNES passe de - 234 097 € à 291 493 €, soit une augmentation supérieure au résultat net, donc une meilleure trésorerie. C'est d'autant plus important que les fonds mutualisés<sup>2</sup> sont en diminution, en particulier le fonds d'action à la suite des deux manifestations nationales de 2007 et 2008. Ce fonds d'action a permis d'avancer l'affrètement de TGV pour les manifestations nationales du 20 janvier 2007 et du 18 mai 2008, et d'aider tous les S3 à financer le déplacement des manifestants quand c'était nécessaire.

### Rapport de la commission nationale de vérification des comptes

La commission nationale de vérification des comptes s'est réunie le jeudi 11 décembre 2008 au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75013 Paris en présence de Jean-jacques Mornettas, trésorier, et Frédéric Hochart, trésorier adjoint.

**Étaient présents :** membres élus par le congrès de Clermont-Ferrand, Nicole Courselle, Sylvette Fuselier, Gilles Fourier et Marie Brier pour Unité et Action, et Mai Nguyen pour École émancipée, et comme observateur Émancipation Raymond Jousmet et pour PRSI Sophie Suchard.

La commission a vérifié l'exactitude des comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2008. Elle a constaté la matérialité des existants au 31 août 2008 soit la somme de 534 035,50 euros sur les comptes courants et 1 274 744,82 euros en placement de trésorerie à court terme telle qu'elle apparaît dans les tableaux récapitulatifs.

Elle propose de donner quitus à Jean-Jacques Mornettas et Frédéric Hochart pour leur gestion pendant cette période. Elle remercie l'équipe de trésorerie et le personnel pour la parfaite tenue de l'ensemble des documents comptables.

Paris le 11 décembre 2008

## EN CONCLUSION

Les finances du SNES restent saines et équilibrées. La baisse du nombre de syndiqués s'est faite peu ressentir car la cotisation moyenne a augmenté par l'effet du vieillissement de la pyramide des âges des syndiqués, effet qui devrait s'inverser les prochaines années. L'augmentation du barème des cotisations a été limitée pour la part nationale à 0,8 % cette année malgré une inflation bien plus élevée. Cette baisse du nombre de syndiqués aura donc des conséquences sur les ressources du SNES dans les années à venir. La syndicalisation reste donc plus déterminante que jamais pour donner au syndicat les moyens de sa réflexion et de son action collectives.

1. Actifs mobilisables immédiatement par le SNES – disponibilités, cotisations non encore versées par les S3 mais perçues auprès des adhérents...

2. Prélèvements d'une part des cotisations pour venir en aide aux S3 pour s'équiper et entretenir leurs locaux, financer l'action, et pour la solidarité internationale – 283 000 € pour les trois fonds mutualisés en 2007-2008 dont 129 000 € pour le fonds d'action à quoi s'ajoutent les dons.

## RAPPORT FINANCIER 2006-2008

EXERCICE	2006-2007	2007-2008
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
<b>Produits</b>		
Cotisations	7 752 849 €	7 708 345 €
Abonnements - petites annonces - publicité US	315 001 €	309 264 €
Remboursements d'avances	593 711 €	547 227 €
dont trains manifestations	336 644 €	259 949 €
reproduction	54 629 €	101 480 €
assurances	34 270 €	31 010 €
Subvention congrès	45 000 €	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>8 706 561 €</b>	<b>8 564 835 €</b>
<b>Charges</b>		
Frais généraux	1 273 243 €	1 382 860 €
Déplacement militants	976 515 €	1 046 136 €
Congrès	503 120 €	
Cotisations FSU	902 620 €	911 124 €
Autres cotisations dont international, solidarité internationale, dons	250 966 €	248 022 €
Salaires et charges	1 204 596 €	1 196 765 €
Action	511 035 €	523 414 €
Fonds mutualisés	293 105 €	283 000 €
Publications	2 398 510 €	1 869 283 €
Informatique	230 617 €	243 541 €
Variation de stocks	47 384 €	- 29 436 €
Dotation aux amortissements	411 646 €	392 687 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>9 003 357 €</b>	<b>8 067 396 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 296 796 €</b>	<b>497 439 €</b>
Produits financiers	30 208 €	47 208 €
Charges d'intérêts	92 896 €	87 243 €
Produits exceptionnels	109 864 €	6 816 €
Charges exceptionnelles	164 346 €	7 079 €
Impôts	631 €	2 157 €
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 414 597 €</b>	<b>454 984 €</b>
<b>BILAN</b>		
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif immobilisé</b>		
Logiciels et droits similaires		3 246 €
Terrains et constructions	7 749 522 €	7 505 231 €
Autres immobilisations corporelles	243 383 €	193 682 €
Parts sociales CM, Casden	12 354 €	12 354 €
Prêts et autres immobilisations financières	32 132 €	26 274 €
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>8 037 391 €</b>	<b>7 740 787 €</b>
<b>Actif circulant</b>		
Stock papier US	57 888 €	87 324 €
Avances et acomptes sur commandes	64 245 €	13 792 €
Dettes envers le Snes, cotisations à verser	504 497 €	1 112 043 €
Autres créances	278 633 €	191 326 €
Placements trésorerie court terme	1 569 727 €	1 274 745 €
Disponibilités	323 036 €	534 036 €
Charges constatées d'avance	82 487 €	74 874 €
<b>Total actif circulant</b>	<b>2 880 513 €</b>	<b>3 288 140 €</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 917 904 €</b>	<b>11 028 927 €</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Réserves	8 217 891 €	7 803 294 €
Résultat	- 414 597 €	454 984 €
<b>Total capitaux propres</b>	<b>7 803 294 €</b>	<b>8 258 278 €</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts et dettes bancaires	2 201 989 €	2 002 154 €
Dettes envers fournisseurs	381 334 €	333 046 €
Autres dettes	212 030 €	209 451 €
Fonds mutualisés	319 257 €	225 998 €
dont action S3	127 882 €	94 592 €
équipement travaux S3	43 484 €	16 127 €
solidarité internationale	147 891 €	115 279 €
<b>Total emprunts et dettes</b>	<b>3 114 610 €</b>	<b>2 770 649 €</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 917 904 €</b>	<b>11 028 927 €</b>

snes

fsu



**Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré**